



Ordonnance rendue aux termes de l'article 87 Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation

Citation: Goudal c Christelle Bogui, 2026 ONLTB 32704

Date: 2026-04-22

File Number: LTB-L-054453-25

Dans l'affaire du logement: 1978 Riviera Rockland Riviera
Rockland ON K4K1J4

Entre: Fatouma Goudal Locatrice

Et

Nancy Christelle Bogui Anciens locataires
Franck Alex Zro

Fatouma Goudal (la Locatrice) a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance déterminant que Nancy Christelle Bogui and Franck Alex Zro (les anciens locataires) n'ont pas payé le loyer qu'ils doivent.

This application was heard by videoconference on April 21, 2026.

Seuls les locataires ont assisté à l'audience.

À 9h11 du matin, la locatrice n'était pas présente ni représentée à l'audience même si l'avis d'audience lui a été dûment signifié par la Commission. Aucune demande d'ajournement de l'audience ne figurait dans le dossier.

La Commission détermine ce qui suit:

1. Puisque le locataire ne s'est pas présenté à l'audience pour défendre sa requête, je conclus que cette requête a été abandonnée.

La Commission ordonne ce qui suit:

1. La requête de la locatrice est rejetée.

April 22, 2026
Date Issued

Vanessa Davies
Member, Landlord and Tenant Board

15 rue Grosvenor, 1er étage
Toronto ON M7A 2G6

Si vous avez questions concernant cette ordonnance, veuillez appeler 416-645-8080 ou sans frais à 1-888-332-3234.